



A·D·A·M·A·F

ASSOCIATION
DÉPARTEMENTALE
DES ASSISTANTS MATERNELS
& ASSISTANTS FAMILIAUX

Mesdames, Messieurs,

Voici venir le moment de soutenir votre association ADAMAF en adhérant ou ré-adhérant pour la nouvelle année 2024.

Comme chaque année, l'association ADAMAF a pour but de :

- regrouper les assistants maternels agréés, qui accueillent des enfants confiés par les parents (particuliers employeurs) et par les collectivités territoriales (crèches familiales)
- permettre de rompre l'isolement
- organiser des réunions de secteur
- informer sur les lois et le statut des assistants maternels et des assistants familiaux
- être représenté à la Commission Consultative Paritaire Départementale (CCPD) et accompagner les assistants maternels ou familiaux convoqués pour une suspension ou un retrait d'agrément...etc
- organiser des journées d'informations sur des thèmes concernant notre profession avec des intervenants spécialisés
- regrouper les assistants familiaux agréés qui accueillent des enfants confiés par l'aide sociale à l'enfance (ASE), Accueil et Famille, Protection Enfance et Adolescence et autres services de placement.

N'oubliez pas de renseigner toutes les lignes de votre nouveau bulletin d'adhésion en inscrivant très lisiblement toutes les informations demandées ainsi que votre adresse mail car de plus en plus d'informations vous seront communiquées par ce biais.

En adhérant à l'ADAMAF, vous adhérez obligatoirement à l'UFNAFAAM (Union Fédérative Nationale des Associations de Familles d'Accueil et Assistants Maternels). Cette dernière travaille au sein de diverses commissions de réflexion organisées par des associations nationales. Elle est aussi incontournable pour les divers ministères et la CNAF, reconnue comme une organisation professionnelle experte des métiers d'assistants maternels et assistants familiaux. Soucieuse de répondre toujours au mieux à nos exigences en matière de protection professionnelle, l'UFNAFAAM nous permet de bénéficier d'un pack assurances répondant aux spécificités de notre métier (Responsabilité civile professionnelle, assurance juridique et assurance dommage aux biens). Cette année, vous trouverez sur le bulletin d'adhésion, 2 autres adhésions possibles via l'UFNAFAAM, adhésion PREMIUM ou EXCLUSIVE. Si vous souhaitez souscrire l'une ou l'autre de ces adhésions, vous bénéficierez d'une aide donnée par l'équipe de l'UFNAFAAM avec un numéro de téléphone ou un mail pour la joindre directement. Vous trouverez au dos du bulletin d'adhésion les options possibles. Cette adhésion vient en complément de l'adhésion classique.

Grâce à votre soutien lors des élections de la **CCPD** en juin 2018, l'ADAMAF a 3 représentantes élues (sur 5 possibles) pour vous défendre. Notre force, c'est vous, et plus nous serons nombreux, plus nous serons une force de propositions et notre expertise du terrain sera sollicitée par le conseil départemental.

Cette année est une année d'élection dans notre département : Vous allez être appelé à voter pour renouveler les membres de la CCPD. En **2024**, l'association va présenter une liste pour renouveler les membres de la CCPD et elle compte sur vos votes pour obtenir un maximum de voix pour siéger lors des convocations des assistants maternels et familiaux.

Pour l'année 2024, **l'assemblée générale se tiendra le vendredi 19 janvier au soir**. Les adhérents qui souhaitent participer au Conseil d'Administration doivent déposer leur candidature avant le 15 janvier par mail ou courrier en remplissant et renvoyant l'appel à candidature.

A bientôt

Votre équipe de l'ADAMAF